

EHPAD Marcellin Champagnat-le Montet

Maison de retraite des Frères Maristes

LIVRET D'ACCUEIL



Le Conseil d'Administration, les Frères Maristes, la Direction et l'ensemble du Personnel vous souhaitent la bienvenue.

Vous trouverez dans ce livret d'accueil les informations qui faciliteront votre adaptation et votre séjour parmi nous.

9, rue Francisque Darcieux – 69230 SAINT-GENIS-LAVAL

Tél : 04 78 56 31 53 -- FAX : 04 78 56 88 66

Email : secretariat@lemontet.org

Siret : 39169939400014

Présentation de l'établissement

Historique

La Congrégation des Frères Maristes a été fondée par Marcellin Champagnat, le 2 janvier 1817, afin de donner une instruction chrétienne aux enfants déshérités. Les Frères Maristes vivent en communauté et sont présents partout dans le monde. L'histoire du Montet est étroitement liée à celle de la congrégation.

1853-1858 : Achat de la propriété DUMONTET (12 ha) par les Maristes. Commencement de la construction de la nouvelle maison conçue comme un couvent à 4 ailes identiques, avec cloître intérieur. A cause de l'ancien manoir, "le château", l'aile Sud ne verra jamais le jour, malgré les pierres d'attente encore visibles aujourd'hui. La maison abritera jusqu'à 500 personnes, frères et jeunes en formation.

Avec la ferme, le jardin et de nombreux corps de métier, elle vit en autarcie presque complète jusqu'en 1903.

1880 : Début de la lutte du gouvernement contre les congrégations. Peu à peu, les lois de laïcisation obligent les Frères à quitter la France ou à se séculariser : beaucoup partiront au Moyen-Orient (Turquie) ou en Extrême-Orient.

1893 : Construction de la distillerie St-Joseph pour la fabrication de "l'eau d'Arquebuse de l'Hermitage", aux 33 plantes, créée en 1857 par Frère Emmanuel, infirmier à N.D. de l'Hermitage. Elle aussi connut l'exil en 1903, à Carmagnola. Sa fabrication fut arrêtée en 1963.

1914 : 1^e Guerre mondiale, beaucoup de frères sont mobilisés. Nouvelle occupation militaire par un hôpital complémentaire où mourront 1800 tuberculeux dont les noms sont gravés sur le monument du cimetière communal.

1926 : La maison est rachetée pour 3 millions par la "Société du Montet".

1965 : Le vieux "château" du Montet, datant d'avant 1517, est rasé et fait place à une vaste terrasse ouvrant la cour intérieure sur le Sud et la vallée du Rhône (les Côteaux d'Irigny).

1972 : L'aile Est du bâtiment est louée au cours Véritas de Lyon qui s'associe à St-Thomas-d'Aquin d'Oullins. C'est aujourd'hui un collège d'environ 500 élèves. La partie Ouest est réservée à la Maison de Retraite des Frères Maristes.

2005 : l'EHPAD du Montet est créé par arrêté préfectoral.

2017 : Désormais, il s'appelle EHPAD Marcellin Champagnat-Le Montet.



La chambre

Votre chambre porte le n°.....

- ➔ Vos meubles peuvent être disposés selon vos goûts, vos habitudes, vos besoins. Cependant, il est souhaitable de recueillir l'avis des soignants avant tout changement.
- ➔ Une clé permet l'ouverture ou la fermeture de la chambre.
- ➔ Le téléphone est fourni par l'EHPAD, il sera facturé tous les mois.

Le numéro de la maison est le 04.78.56.31.53.

Le n° _____ est le numéro de téléphone de votre chambre. Il est utile pour les communications à l'intérieur de la maison.

Pour les communications extérieures : faire le 0 suivi par les numéros de votre correspondant.

Pour les communications intérieures : appeler directement le numéro désiré (voir la liste jointe).

Votre famille, vos amis peuvent vous joindre directement au 04.78.56.xx.xx.

→ Quelques numéros utiles :

Infirmière	n° 408
Aides-soignantes	n° 208
Accueil standard	n° 100
Lingerie	n° 412
Ménage	n° 406
Responsable animation	n° 413

En vous adressant à l'Accueil, vous pouvez aussi demander à vous joindre :

- + Le Directeur, M. François-Xavier HANOTEAU,
- + L'infirmière coordinatrice, Mme Claire COLA,
- + Le médecin coordinateur, Docteur Françoise POYET,
- + Le Frère André THIZY, Membre du Conseil d'Administration et supérieur de communauté des Frères Maristes.



La vie quotidienne

La vie est rythmée par les repas et les diverses activités proposées tout au long de la journée ou de la semaine.

Les repas

- ➔ Si vous prévoyez une absence à un repas, le signaler d'abord aux soignants et le faire inscrire ou l'inscrire sur la fiche de la salle à manger.
- ➔ Vous pouvez inviter des parents ou amis à l'un de nos repas. Il faut prévenir 48h avant le repas au 04.78.56.31.53 ou au n° 100.
- ➔ Les résidents ayant besoin d'une aide particulière mangent dans la salle Frère François au 2^e étage. Pour les autres résidents, tous les repas sont pris dans la salle à manger au rez-de-chaussée.

	Salle à manger du rez-de-chaussée	Salle Frère François au 2 ^e étage
Petit Déjeuner	8h00	8h00 à 9h30
Midi	12h00	12h00
Soir	19h00	18h00

- ➔ Un goûter est servi tous les jours à la salle Frère François à 16h00.
- ➔ Vous pouvez sortir votre parent à l'extérieur pour une visite, un déjeuner... Merci de signaler votre départ et l'heure de votre retour (poste 208) et de le noter sur le cahier de l'accueil. Pensez aux éventuels médicaments. Prévenez 48h à l'avance pour l'annulation du repas à l'accueil.

L'animation

- ➔ Son objectif est de maintenir et d'entretenir chez chacun :
 - sa capacité d'éveil à toute forme de beauté,
 - sa capacité d'ouverture à toute forme de culture,
 - sa capacité de partage de ses qualités et connaissances.
- ➔ Son objectif est aussi :
 - de favoriser les activités ludiques anciennes ou nouvelles,
 - de favoriser les relations entre toutes les personnes,
 - d'ouvrir les portes aux richesses entre générations.
- ➔ Son organisation est confiée à un animateur chargé de l'organisation générale de l'animation.
- ➔ Ces propositions sont offertes librement à tout résident :
 - Jeux de société, mots fléchés, sudoku, puzzles, etc.
 - Atelier de décoration à l'approche des fêtes principales.
 - Audition musicale, musique classique...
 - Lecture publique, romans, témoignages, histoires.
 - Séance de vidéo projection, documents, matches, films...
 - Visites d'expositions, musées, sites....
 - Activités en lien avec les personnes plus dépendantes : loto, chants, goûters festifs ou ludiques, sorties extérieures.

Vous pouvez joindre la responsable de l'animation, Mme Lauriane LIMONNE par mail : animateur@lemontet.org ou au poste 413.

Ces programmations sont habituellement affichées chaque semaine, à chacun des trois étages et annoncées au micro quelques minutes avant le début des activités.

Les cultes

 Catholique :

- Prière le matin à 7h30.
- Eucharistie à 11h30 en semaine (le dimanche à 10h00).
- Le soir à 18H30, prière mariale suivie des Vêpres.
- Chaque premier vendredi du mois, l'adoration du Saint Sacrement est de 18h15 à 19h00.

La paroisse de Saint-Genis-Laval organise aussi un temps d'adoration dans notre chapelle de 20h00 à 21h00 le mercredi soir.

 Paroisse Saint-Genis-Laval	Tél : 04.72.67.05.90
 Église réformée d'Oullins	Tél : 04.78.51.31.79
 Culte orthodoxe roumain	Tél : 07.67.19.47.37
 Culte israélite	Tél : 04.78.37.13.43
 Culte musulman	Tél : 04.78.76.00.23

Le courrier

- ➔ La boîte aux lettres établie à votre nom se trouve à proximité de votre chambre.
- ➔ Une boîte "courrier départ" se trouve dans le hall d'entrée au rez-de-chaussée, à proximité de l'accueil. La levée du courrier se fait une fois par jour en semaine.
- ➔ Le courrier est distribué dans la journée.

La tisanerie

- ➔ Elle est ouverte à tous au long de la journée et se situe au 1^{er} étage.
- ➔ Sont à votre disposition :
 - un réfrigérateur contenant des boissons fraîches,
 - une bouilloire,
 - une réserve dans le placard mural au-dessus de l'évier (café, thé, gâteaux, etc...).

Les soins

- ➔ Chaque résident a le choix de son **médecin traitant** et de son **kinésithérapeute**, l'infirmière les contactera. Si vous n'en avez pas, l'infirmière vous donnera une liste. Deux cabinets de kinésithérapeutes interviennent régulièrement dans notre établissement.
- ➔ Chaque quinzaine, un **pédicure libéral** intervient dans la maison. Il suffit de vous inscrire à l'infirmierie pour bénéficier de ses soins. Vous pouvez aussi choisir un pédicure de votre choix.
- ➔ Vous pouvez joindre les **soignants** jour et nuit en utilisant l'appel malade qui se trouve près du lit et dans la salle d'eau. Vous pouvez aussi appeler le poste 208.
- ➔ Si vous avez besoin d'un **coiffeur**, prévenez les soignants. Si vous n'en avez pas, les soignants peuvent vous communiquer une liste.

Le Conseil de Vie Sociale

Le CVS est un organe qui représente les Résidents et leurs familles. Il traite les différents aspects de la vie de maison. Vous pouvez le saisir si vous avez des questions ou des problèmes dans la vie de la maison.

- ➔ Il se réunit trois fois par an.
- ➔ Les réunions sont affichées au rez-de-chaussée, vous y trouverez les noms et coordonnées des membres.
- ➔ Il est présidé par Sœur Nicole PERRICHON résidente de la maison. Vous trouverez les coordonnées des membres du CVS affichées à l'accueil.

Matériels divers (dentifrice, savonnette, piles, brosse à dents, etc...)

- ➔ Ils sont laissés au bon soin des familles. Si le résident n'a pas de famille proche, la maison achète selon le besoin et refaiture au résident.
- ➔ Dans la mesure du possible, il est souhaitable de ne pas avoir d'argent liquide dans les chambres. Les prestations annexes (coiffeur, pédicure, etc.) sont payées via les factures mensuelles.

Les visites

Pour votre famille ou vos amis qui veulent vous rendre visite :

- ➔ **De Lyon Bellecour** : Prendre le bus C10, place Antonin Poncet, direction Saint-Genis-Barolles, descendre à Saint-Genis Mairie, puis prendre à gauche la rue de la Fraternité.
- ➔ **De Perrache** : Prendre le Tram T1, s'arrêter au Musée des Confluences puis prendre le C10 et descendre à Saint-Genis Mairie. Puis prendre à gauche la rue de la Fraternité.
- ➔ **De la Part-Dieu** : Prendre métro B direction Oullins. Descendre à Gare d'Oullins, et regagner le Monoprix où se trouve l'arrêt du C10 direction Saint-Genis-Barolles, descendre à Saint-Genis Mairie. Puis prendre à gauche rue de la Fraternité.
- ➔ Les visites, les horaires sont libres. Néanmoins, s'il y a des soins pendant celles-ci, on peut être amené à faire sortir le visiteur.

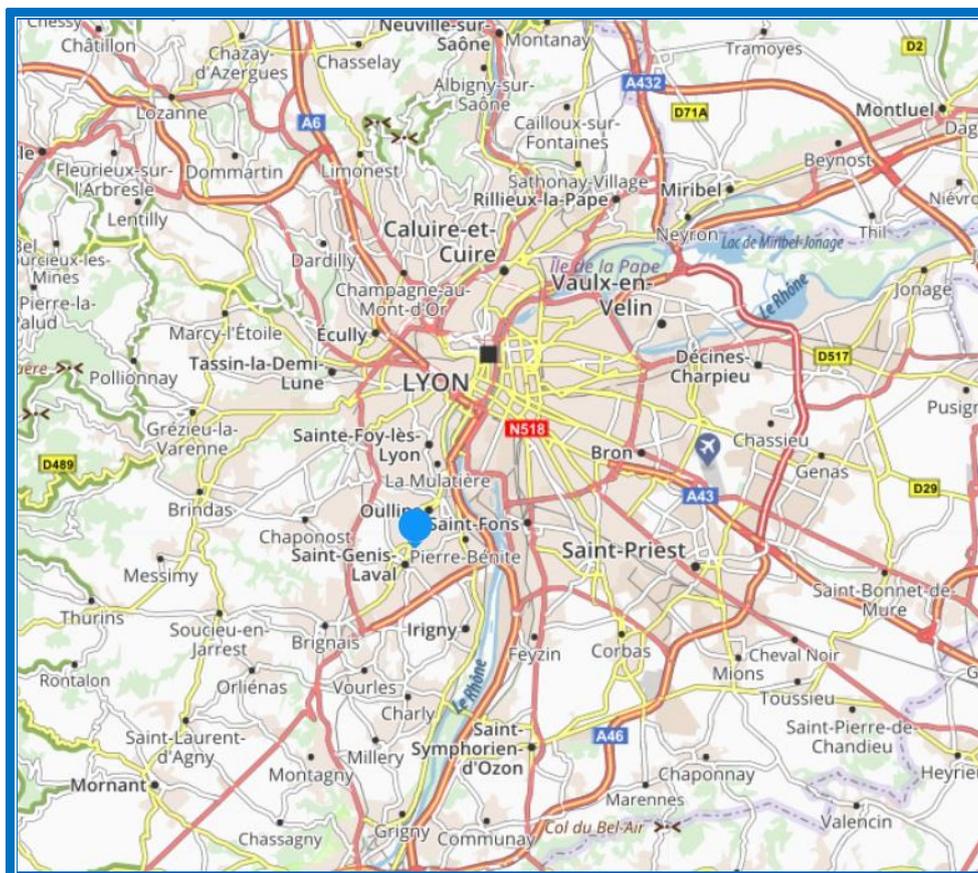
Autres documents à votre disposition :

Document 1 : Charte des droits et libertés des résidents.

Document 2 : Règlement intérieur de l'EHPAD.

Document 3 : Extrait articles du code de l'action sociale.

Ces quelques indications veulent être seulement informatives afin de favoriser, dans un premier temps, une adaptation plus facile à la vie de notre maison. Toutes les nouvelles suggestions pour améliorer ce petit texte d'accueil seront les bienvenues.



Bon Séjour au MONTET

Lu et approuvé
par le Conseil de Vie Sociale du 12 novembre 2020 et
par le Conseil d'Administration du 12 octobre 2020.